



## Mon ex mari a obtenu la garde alterné

Par **Mon loulou**, le 10/02/2015 à 09:41

J'ai vécu 8 ans d'enfer avec mon ex mari. Un homme très violent. J'ai subi viol et violence physique et moral. Pendant mes années de mariage j'ai fait connaissance avec un homme qui je pensais voulais m'aider il avait l'air Sincère. Je suis tombée enceinte de cet homme. Je n'ai plus eu de nouvelles j'ai donc continué ma vie avec mon ex mari sans rien lui dire. J'ai dit que maintenant qu'il pensait être papa il changera peu être et je ne subirai plus aucune violence!!! Un matin une dispute éclate mon fils n'avait que 1 an il a été témoin d'une scène très violente jusqu'à avoir le souffle coupé les lèvres violettes " j'ai demandé le divorce Trouver du travail un logement Aujourd'hui nous avons divorcé par consentement mutuel et ces droits de garde ont été 3 jours par semaine dimanche obligatoire et 2 autres jours ce sont les jours de travail! Seulement il n'a jamais respecté Aujourd'hui j'ai refait ma vie avec un Italien j'aimerais le rejoindre je suis donc allée voir un avocat pour espacer les droits de m. Celui-ci m'a informé qu'il refusera que je parte à l'étranger pour refaire ma vie. Il a donc demandé la garde alternée. Malgré des photos datées. Des preuves concrètes sur le fait qu'il n'était pas régulier dans son droit il a obtenu la garde alternée. Ma dit quelque jour après que ce mode de garde ne l'arrangeait pas mais que dans l'urgence j'étais pour m'éviter de partir il avait demandé ça. Je pense que la meilleure des solutions c'est que j'avoue qu'il n'est pas le père mais je risque la vie. Cet homme est une dangereuse personne n'a l'air de rien prendre au sérieux quand je dis ça. Si je part rejoindre mon compagnon j'ai peur de la vérité je risque d'être convoqué pour non-présentation d'enfant. J'ai peur qu'une fois de plus il gagne. Aidez-moi svp je ne sais plus quoi faire

Par **domat**, le 10/02/2015 à 13:25

bjr,  
vous devez respecter les décisions du JAF.  
mais quand un ex-époux obtient un droit de garde, il n'a aucune obligation de l'utiliser.  
vous pouvez effectivement faire une action en contestation de paternité devant un tribunal.  
la seule solution est de demander une modification du droit de garde mais le père a autant de droit que la mère.  
cdt

Par **Mon loulou**, le 10/02/2015 à 21:18

Merci. Mais comment donner des preuves au juge je n'ai que des photos du vrai papa. Car je n'ai aucune nouvelle du vrai papa il ne donne aucun signe de vie. Et si je dis toute la vérité

tout en vivant comme je vie. Je risque gros. Cest homme est musulman un homme violent.  
Une fois que cette vérité sera su je doit fuite êt mé cache il cest ou je vie quesce que je risque  
si je ne présente pas mon fils durant le jugement?